

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

37. Tarification des prestations culturelles

Monsieur le Maire rapporte :

La tarification des activités culturelles pour la saison 2022-2023 a été révisée de sorte à répondre à plusieurs objectifs :

- Ajuster certains tarifs afin de prendre en compte l'évolution des charges.
- Ne pas créer d'effet dissuasif. Plus encore que le niveau des tarifs, c'est le niveau de remplissage des activités qui optimise le taux de couverture des dépenses.
- Préfigurer un probable passage à la gratuité d'inscription à la Bibliothèque municipale à plus ou moins long terme. Il s'agit d'une tendance observée de plus en plus fréquemment, et qui se généralise progressivement dans l'agglomération.
- Renforcer la dimension solidaire de la tarification, et donc l'attractivité et l'accessibilité des activités proposées.

I. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les tarifs d'adhésion à la Bibliothèque municipale décidés en 2013, à l'ouverture de la médiathèque Ormédo, favorisaient l'accès aux plus jeunes avec une gratuité dite éducative pour les Orvaltais de 25 ans et moins et les enfants scolarisés à Orvault. Etait également prévu un tarif réduit, à 3 €, pour les bénéficiaires des minimas sociaux et les demandeurs d'emploi.

En 2018, pour rendre encore plus symbolique l'adhésion des personnes relevant des minimas sociaux, tout en conservant le principe de participation, le tarif réduit est passé à 2 €. Puis, en 2020, il a été décidé de créer une gratuité dite sociale pour les personnes relevant des quotients familiaux 1 et 2.

Les lieux du livre sont des lieux du vivre. La médiathèque Ormédo s'est construite sur ce modèle. Il est donc essentiel de lever autant que faire se peut les freins à l'accès aux bibliothèques. Cela passe déjà par la gratuité sociale élargie, en attendant une gratuité totale lorsque la situation financière de la Ville le permettra.

Afin d'ouvrir plus largement l'accès à l'emprunt de documents aux personnes en situation de précarité sociale, il est proposé d'étendre la gratuité d'inscription à tous les bénéficiaires des minimas sociaux, et plus largement aux demandeurs d'emploi.

Concernant les autres tarifs, ils resteraient stables, à savoir 12 € pour les Orvaltais de plus de 25 ans, soit 1 € par mois, et 20 € pour les non Orvaltais.

La grille de tarification serait ainsi la suivante, à partir du 1^{er} avril 2022 :

Orvaltais de 25 ans et moins, enfants et jeunes scolarisés sur Orvault, personnes relevant des quotients familiaux 1 et 2 ou des minima sociaux (RSA, AAH, ASI, ASS, ATA, ASPA, ADA, AV)*, demandeurs d'emploi, bibliothécaires bénévoles ou stagiaires	Gratuit
+ de 25 ans Orvaltais	12 €
Non Orvaltais	20 €

** Revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation solidarité spécifique, allocation temporaire d'attente, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation demandeur d'asile, allocation veuvage.*

II. SAISON CULTURELLE L'ODYSSEE / LA GOBINIERE

Les tarifs appliqués pour la saison culturelle à Orvault se situent généralement dans la moyenne haute de ceux qui sont pratiqués dans les autres salles de l'agglomération nantaise pour des propositions artistiques comparables. Ils restent toutefois abordables pour toutes les catégories de public et incitent à venir au spectacle en famille grâce à des prix très attractifs sur les spectacles du dimanche et sur les tarifs moins de 15 ans et 15/25 ans.

Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis septembre 2015. Compte tenu du constat qu'ils restent dans la moyenne haute et que les charges sont stables, il est proposé de ne pas procéder à une augmentation de la grille tarifaire dès cette année, d'autant plus qu'il faudra encore un peu de temps pour mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les habitudes culturelles.

Le tableau des tarifs de la saison culturelle 2022-2023 resterait donc le suivant :

	Hors abonnement				Avec abonnement			Seconde catégorie
	Plein	Réduit (Cézar, carte tourisme et loisir, CartS, abonnés structures de l'agglo, groupe de + 10 pers)	15/25 ans, Demandeur emploi / Bénéficiaires minimaux sociaux (1)	Jeune - 15 ans	Abonnés + 25 ans (2)	15/25 ans, Demandeur emploi / Bénéficiaires minimaux sociaux (1)	Jeune - 15 ans	Balcon et tribune Odysée 2 ^{ème} catégorie (3)
Tarif A	24,00 €	21,00 €	11,00 €	9,00 €	18,00 €	11,00 €	9,00 €	8,00 €
Tarif B	20,00 €	17,00 €	9,00 €	7,00 €	15,00 €	9,00 €	7,00 €	6,00 €
Tarif C	11,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	9,00 €	8,00 €	7,00 €	5,00 €
Tarif D	7,00 €	6,00 €	6,00 €	5,50 €	6,00 €	6,00 €	5,50 €	-
Tarif spécial salles partenaires (4)	-	-	-	-	Tarif facturé par la salle partenaire	Tarif facturé par la salle partenaire	Tarif facturé par la salle partenaire	-
Tarif spécial tête d'affiche	28,00 €	25,00 €	15,00 €	11,00 €	22,00 €	15,00 €	11,00 €	11,00 €
Tarif très réduit (5)	2,00 €	-	-	-	-	-	-	-

(1) Revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation solidarité spécifique, allocation temporaire d'attente, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation veuvage.

(2) L'abonnement doit comporter au moins trois spectacles choisis dans les tarifs A, B, C et D.

(3) Places pouvant être mises en vente uniquement quand la salle est complète en "pleine visibilité"; ces places se situent sur certains endroits du balcon et sur les places extrêmes des deux premiers rangs de tribune (rangs A et B places 1 à 5 et 22 à 26, rang M places 17, 18, 29 à 46, rang N places 31 à 40, rang O places 33 à 34)

(4) Places dans les salles partenaires disponibles uniquement sur abonnement.

(5) Réserve aux bénéficiaires des quotients familiaux 1 et 2

Les recettes correspondantes seront imputées au compte 33.706210.

III. ECOLE DES MUSIQUES ORIGAMI

Considérant que les tarifs sont restés stables depuis 2017, il est proposé de pratiquer une augmentation générale de 2 %, inférieure à l'inflation, pas davantage compte tenu de la fragilisation de la fréquentation des enseignements artistiques consécutive à la crise sanitaire. Seules les entrées aux concerts resteront stables.

La grille tarifaire sera ainsi actualisée par voie d'arrêté.

La prochaine étape de l'évolution de cette tarification sera le passage au taux d'effort, sous réserve d'un impact acceptable sur la recette globale.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ELARGIR** la gratuité d'inscription aux bibliothèques aux bénéficiaires des minimas sociaux et aux demandeurs d'emploi conformément aux conditions exposées dans la grille tarifaire figurant ci-dessus, à compter du 1er avril 2022, et de maintenir les autres tarifs (Orvaltais de plus de 25 ans et non-Orvaltais) à leur niveau actuel.
- **MAINTIENT** pour la saison culturelle L'Odysée / La Gobinière 2022/2023 les tarifs figurant dans le tableau ci-dessus.
- **ADOpte** le principe d'une augmentation générale de 2 % de la grille tarifaire de l'école des musiques pour l'année scolaire 2022-2023, à l'exception du tarif des entrées aux concerts, qui reste à l'identique.

En l'absence de nouvelle décision, ces tarifs seront reconduits chaque année.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 MARS 2022
Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 mars 2022
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

